

**Avis n° 2010/02-07 relatif  
à l'habilitation de l'École Nationale vétérinaire,  
agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique  
(ONIRIS)  
à délivrer d'un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : Changement de statuts : Fusions, réorganisation, délocalisation

**La Commission des Titres d'ingénieur prend acte** de la création d'un nouvel établissement : l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS).

Créé par le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009, sous le statut de « grand établissement », il réunit deux établissements publics à caractère administratif : et l'École nationale vétérinaire de Nantes.

Le titre d'Ingénieur diplômé délivré par l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires devient :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique.*

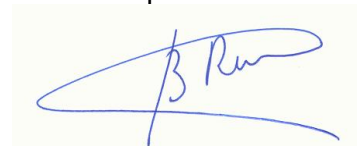
Conformément à l'article 28 du décret précité, les étudiants en cours d'études, qui en feront la demande, pourront recevoir le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes.*

L'habilitation en cours, renouvelée pour 6 années à partir de la rentrée 2008, reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014.

Délibéré en séance plénière à Poitiers, le 10 février 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD